



YCF TOUR 2009

29/30 AOUT Pertuis (84)



Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : Mail :

Date de naissance : Age :

Nom de la/des personne(s) avec laquelle vous désirez rouler :

Participe au rassemblement : 1 journée 25 € SAMEDI OU DIMANCHE (barrer la mention inutile)
 2 jours 35 € (Samedi et dimanche).

L'YCF Tour n'est en aucun cas une compétition. Le Moto Club de Pertuis et Big Store plan de Campagne organisent cet événement dans le but de vous faire découvrir diverses disciplines praticables en Mini-moto (voir règlement). Cette journée représente l'état d'esprit de la marque : Le plaisir de rouler en s'amusant.

Je soussigné (Nom et Prénom), reconnait avoir pris connaissance du règlement de l'YCF Tour 2009. Je m'engage à en accepter les termes ainsi que son application, sous peine d'une exclusion définitive de la manifestation.

Pour des raisons évidentes de sécurité, je souscrirai aux assurances nécessaires (responsabilité civile, véhicule, ...) et j'adopterai un comportement respectueux et non dangereux.

Je suis conscient que je ne pourrai en aucun cas tenir les organisateurs Big Store Plan de Campagne et le Moto Club de Pertuis responsable des incidents ou accidents qui pourraient me survenir durant cet événement.

Fait à le 2009.

Signature du participant ou du responsable légal pour les mineurs

Précédée de la mention « lu et approuvé ».

IMPORTANT :

Le dossier doit impérativement être complet (le présent formulaire d'inscription P1, P2, P3, photocopie de la pièce d'identité du pilote, règlement paraphé et signé, accompagné d'un chèque de 25 € ou 35 € à l'ordre du moto club de Pertuis). Celui-ci devra être accompagné d'une enveloppe timbrée pour la confirmation de l'engagement, une autorisation parentale est exigée pour valider les engagements des participants mineurs, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du représentant légal.

Envoyez le tout par courrier à l'adresse suivante :

**Big Store Plan de
Campagne**
Le petit Péage
13240 Septèmes les Vallons
Tel : 04-42-75-36-45

Tous les dossiers envoyés incomplets ne seront pas pris en compte. Les engagements seront clôturés dès que la capacité maximale de 200 participants aura été atteinte.

REGLEMENT YCF TOUR 2009

PERTUIS

Article 1 – ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT: L'évènement est organisé par le moto club de Pertuis et le magasin Big Store Plan de Campagne, le samedi 29 et dimanche 30 Août 2009. Il se déroulera sur le circuit de Motocross de Pertuis se trouvant à l'adresse suivante: Centre Plein Air Loisir, complexe sportif du Farigoulier, 84120 Pertuis (Vaucluse). Contact Jean-Marc CHARPIN au 06 14 37 42 25, ainsi que par mail à pleinairloisir.motoquad@wanadoo.fr

Article 2 – DEROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT : L'YCF Tour est un rassemblement de mini-motos en pratique libre. **Il ne s'agit donc pas d'une course ou d'un championnat.** Lors du week-end les disciplines suivantes pourront être pratiquées : Dirt bike + Enduro + Dirt track + Moto cross.

Chaque pilote alternera une session de 20 minutes de roulage et 20 minutes de repos. Le participant roulera donc 8 fois 20 minutes par jour et évoluera successivement dans les 4 disciplines.

Les 200 participants, âgés de minimum 12 ans, seront divisés en 8 groupes de 25 maximum. Ils seront, dans la mesure du possible, réunis par affinité afin de permettre aux personnes inscrites ensemble d'être dans la même session. Pensez donc à préciser, dans le formulaire d'engagement, le nom des personnes avec lesquelles vous souhaitez rouler. De plus, si le nombre de participants le permet, une catégorie girls/kids (pour les enfants âgés de 7 à 11 ans) sera constituée.

Article 3 – GESTION DE L'ÉVÈNEMENT : Les participants devront respecter à la lettre le règlement établi par l'organisateur.

De plus, les consignes données par le personnel d'encadrement au fil de la journée devront être suivies scrupuleusement. Ceci, sous peine d'une exclusion définitive de L'YCF Tour de Pertuis (et éventuellement d'autre YCF Tour suivant la gravité des actes commis).

Article 4 - ENGAGEMENT : La gestion des inscriptions se fera par voie postale via un dossier dûment rempli, envoyé à l'adresse suivante :

*Big Store Plan de Campagne,
le Petit Péage,
13240 Septèmes les Vallons.*

Seront retenus les participants ayant fait parvenir l'ensemble des documents nécessaires dans les plus brefs délais :

- *le formulaire d'inscription,*
- *une photocopie de la carte d'identité recto verso du participant (ET de celle des responsables légaux pour les mineurs)*
- *un exemplaire du règlement de la manifestation signé*
- *l'autorisation du responsable légal pour les mineurs*
- *le règlement par chèque à l'ordre du **Moto Club de Pertuis***
- *la décharge établie pour l'évènement signée et datée.*

Le montant des droits d'accès à la manifestation s'élève à 35 euros pour les 2 jours ou à 25 euros pour un seul jour (le samedi OU le dimanche).

Les inscriptions seront admises jusqu'au 10 août inclus dans la limite de 200 participants. Passé ce délai, les retardataires pourront contacter l'organisateur par téléphone, afin de bénéficier éventuellement d'une place laissée vacante suite à un désistement. Toute demande d'inscription parvenue une fois la capacité maximale d'accueil atteinte (200 personnes), sera intégralement remboursée.

Les demandes non conformes (incomplètes, illisibles, ...) ne seront pas prises en considération. Les participants engagés se trouvant dans l'incapacité de participer à la manifestation devront nous faire parvenir un certificat médical, au plus tard 72 heures avant le rassemblement pour être remboursés (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 – ACCUEIL DES PARTICIPANTS : L'accueil s'effectuera à partir de 7h30, le samedi 29 et le dimanche 30 août.

Ils auront jusqu'à 9h00 pour se présenter au poste de pointage, afin de confirmer leur présence et participer au contrôle de l'équipement et de la moto. Ces vérifications seront obligatoires afin de valider la participation à la journée !!!

Article 6 – BRIEFING : Tous les participants devront assister aux briefings les samedis et dimanches matin à 9h30 précise. Les mineurs devront eux aussi y assister accompagnés de leur représentant légal. Toute absence à cette réunion aura pour conséquence l'interdiction d'accès aux pistes.

Article 7 – SECURITE : Tout participant jugé dangereux sera exclu du rassemblement. Il se verra également refusé l'accès aux autres YCF Tour. Le pilote devra avoir une position conforme à la conduite motocycliste et respecter les consignes de sécurité. Toutes positions, conduites ou comportements jugés dangereux par l'organisation, à la fois pour le pilote ou pour autrui, sera passible d'une exclusion immédiate, qui pourra être temporaire voire définitive.

Concernant le véhicule, toutes parties saillantes, coupantes ou pointues devront être protégées de façon efficace afin d'éviter toutes blessures. La moto devra être en bon état de marche. Pour cela, un contrôle attentif sera porté sur le système de freinage, le cadre ainsi que les roues de la moto. L'ensemble de ces pièces devra présenter une usure normale reflétant un bon état de fonctionnement de la machine.

Les participants devront obligatoirement porter les effets suivants qu'ils présenteront lors du contrôle technique de la moto :

- *un casque intégral homologué*
- *une paire de bottes ou de chaussures montantes assurant un maintien optimum des chevilles*
- *une paire de coudières et de genouillères*
- *une paire de gants*
- *un pantalon*
- *un maillot à manches longues type tout terrain*
- *un plastron, gilet ou dorsale.*

En cas de non respect de l'ensemble de ces consignes de sécurité, le participant se verra refuser l'accès aux diverses sessions proposées lors de ces journées.

Article 8 – ASSURANCES : Le participant s'engage à être couvert par sa propre responsabilité civile afin de pouvoir participer à l'événement. Celui-ci est également tenu d'assurer son véhicule.

Ainsi, **les organisateurs (le moto club de Pertuis, le magasin Big Store Plan de Campagne et YCF) ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident quels qu'ils soient** : qu'il s'agisse de dommages matériels et/ou corporels (survenus ou non sur la piste), mais également en cas de vol du véhicule ou de tous autres effets personnels.

Signature du participant (ou des représentants légaux pour les mineurs),
Précédé de la mention « *lu et approuvé* » :

**Ce règlement est à retourner obligatoirement signé avec
l'engagement pour que le dossier soit valide.**